

COMMUNE DE LACONNEX

Procès-verbal de la séance de Conseil municipal du lundi 28 janvier 2008

Présents: Hubert Dethurens, maire.
Catherine Koumrouyan et Jean-Paul Cattin, adjoints.

Jean Batardon, Philippe Lädermann, Denis Mandallaz, Yves Mermet,
Dominique Pascual, Véronique Rudaz, Bradley Stillwagon, Laurent
Thévenoz, Laurent Zimmermann.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2007
2. Réception des nouveaux habitants
3. Projet de plan d'extraction No PE 02-2007: délibération
4. Aménagement central du giratoire au nord du village
5. Journée de nettoyage de la commune
6. Jardin d'enfants
7. Communications de l'exécutif
8. Nouveau règlement de location de la salle communale
9. Divers
10. Questions du public

Hubert Dethurens, maire, souhaite la bienvenue à tout le monde et ouvre la séance à 19h00.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2007

Le procès-verbal de la séance du 3 décembre 2007 est accepté à l'unanimité, sans remarques particulières.

2. Réception des nouveaux habitants

Cette année, cela concerne une trentaine de personnes. Comme de coutume, elles ont été invitées pour une réception qui aura lieu le jeudi 21 février à 19h00 à la buvette du stade. Les conseillères et les conseillers municipaux sont priés d'assister à cette réunion.

3. Projet de plan d'extraction No PE 02-2007

Ce projet de plan d'extraction a déjà été examiné par le Conseil municipal. Toutefois, le Département du Territoire a demandé qu'il soit l'objet d'une délibération formelle. C'est pourquoi le maire représente les plans et répond encore une fois à toutes les questions qui pourraient être posées.

Enfin la délibération suivante (dont chacun(e) a reçu un projet avec la convocation à cette séance) est votée à l'unanimité par le Conseil municipal :

Dans sa séance du 28 janvier 2008
le Conseil municipal de la commune de Laconnex a pris la délibération suivante:

Enquête publique No SCG-09 - parcelle No 10068 commune de Laconnex Projet de plan d'extraction No PE 02-2007

Vu le projet de plan d'extraction No PE-2007 et l'exposé des motifs établi par le département du territoire;

vu l'enquête publique n° SCG-09 ;

vu que le projet a été dûment affiché au pilier public selon les délais prescrits et qu'il a pu être consulté à la mairie de Laconnex du 26 octobre au 30 novembre 2007 inclusivement;

étant donné qu'aucune observation n'est parvenue ni au département du territoire ni à la mairie de Laconnex;

vu que le plan général de circulation prévu dans le projet d'exploitation spécifie que les camions qui auront accès à la parcelle 10068 ne pourront en aucun cas emprunter la route de la Paraille;

conformément à l'article 15 de la loi sur les eaux, du 5 juillet 1961 (L 2 05) et à l'article 30, alinéa 1, lettre r, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Maire, le Conseil municipal

D E C I D E PAR 11 VOIX SOIT A L'UNANIMITÉ

de préviser favorablement le projet de plan d'extraction No PE 02-2007 concernant la parcelle No 10068 du cadastre de la commune de Laconnex.

4. Aménagement central du giratoire au nord du village

Après de longues discussions avec les responsables de l'OCM et des SIG, il s'avère que le réverbère placé au milieu du giratoire ne peut pas être enlevé ou alors cela coûterait très cher et le maire ne veut pas investir à nouveau dans ce giratoire.

En conséquence, M. Manuel Torres, sculpteur, nous proposera une autre œuvre qui pourrait être placée dans la pointe herbeuse proche du giratoire. Dès qu'il sera en possession d'une maquette, le maire en reparlera au Conseil municipal.

Dominique Pascual souhaiterait que l'œuvre rappelle d'une manière ou d'une autre les sports équestres qui sont pratiqués dans la commune. Le maire en prend note mais prévient tout de suite qu'il sera extrêmement difficile d'influencer M. Torres sur ce sujet.

Pour l'instant, le giratoire est simplement en gazon et nous attendrons de voir la maquette de M. Torres avant de décider de son aménagement définitif. De plus, il faudra aussi tenir compte du tracé exact de la future piste mixte dont le plan est présenté au Conseil.

5. Journée de nettoyage de la commune

Jean-Paul Cattin rappelle que cette opération, qui a lieu tous les deux ans, est prévue pour le samedi 5 avril 2008. Après discussion, il est décidé que ce nettoyage aura lieu l'après-midi, dès 14 heures. Yves Mermet propose que l'on demande aux jeunes filles qui font du cheval ou du poney de participer activement à cette journée. Il est également question de faire poser une ou deux bennes pour récolter les déchets, mais finalement le Conseil décide de procéder comme la dernière fois, c'est-à-dire d'aller amener directement ces déchets au Nant de Châtillon. Nous demanderons aussi à la commune de Bernex de bien vouloir nous prêter des pinces pour le ramassage des ordures. La Commission de l'environnement se réunira avant cette journée et se chargera de mettre au point les derniers détails.

6. Jardin d'enfants

Catherine Koumrouyan a conduit ce dossier. Une association appelée "Les enfants de la Feuillée" a été constituée et elle sera chargée de mener à bien ce projet de jardin d'enfants. Avec la convocation pour la séance d'aujourd'hui, chaque conseiller(e) municipal(e) a reçu les documents suivants concernant l'association citée plus haut:

- projet de statuts de l'association
- projet de règlement de l'association
- budget prévisionnel

L'adjoite au maire demande alors à celles et ceux qui auraient des remarques à propos de ces documents de les exprimer maintenant:

Article 12 des statuts. Le maire souhaite que la phrase suivante "*Les communes de Laconnex et de Soral peuvent désigner un membre du Comité*" soit modifiée comme suit: "*Les communes de Laconnex et de Soral peuvent **chacune** désigner un membre du Comité*".

Article 17, alinéa (a) des statuts. Bradley Stillwagon aimerait que la signature ne soit pas individuelle mais collective à deux. Catherine trouve qu'au niveau pratique cela

complicque un peu les choses, Laurent Zimmermann est également favorable à une signature collective, d'autant plus qu'avec la technique du e.banking cela peut se gérer facilement. En fin de compte, la phrase "*Par la signature individuelle de son président ou de son trésorier, à défaut, d'un autre membre du Comité*" sera modifiée comme suit: "*Par la signature **collective** de son président **et** de son trésorier, à défaut, d'un autre membre du Comité*".

Article 20 des statuts. Bradley Stillwagon propose qu'en cas de dissolution de l'association le bénéfice éventuel revienne aux communes de Laconnex et de Soral et non pas à une œuvre poursuivant des buts analogues. La majorité du Conseil est d'accord avec cette remarque. La phrase "*En cas de dissolution, le bénéfice éventuel sera versé à une œuvre poursuivant des buts analogues, désignée par l'Assemblée générale*" sera modifiée comme suit "*En cas de dissolution, le bénéfice éventuel sera versé à parts égales aux communes de Laconnex et de Soral*".

Par contre, aucune modification n'est demandée concernant le règlement de l'association.

Catherine prend note de ces remarques et informe le Conseil de l'avancement du projet. Quelques travaux mineurs doivent être effectués dans la salle d'école prévue pour ce jardin d'enfants afin que ce local soit parfaitement adéquat. Des devis ont été demandés. De plus, elle ira exposer le projet à nos collègues de la commune de Soral lors de leur prochaine séance de Conseil. Enfin, elle a bon espoir que ce jardin d'enfants puisse être opérationnel lors de la rentrée scolaire de septembre 2008 avec environ une quinzaine d'enfants.

Le maire commente rapidement le budget qu'il trouve précis et réaliste. La somme de CHF 8'000.— qui incombera à chacune des deux communes pour soutenir ce projet a déjà été prévue dans notre budget de fonctionnement 2008.

En fin de compte et sous réserve des modifications citées plus haut, les statuts, le règlement et le budget de l'association "Les enfants de la Feuillée" sont acceptés à l'unanimité par le Conseil municipal.

7. Communications de l'exécutif

Le maire informe le Conseil des points suivants:

- Un préavis favorable a été donné pour la mise sur pieds par "Genève-Loisirs" d'un camp de vacances au chemin des Allues.
- **Bluewin TV.** Le dossier avance bien. Swisscom nous a demandé l'autorisation de fouilles nécessaires à l'installation de leur matériel technique. Un rendez-vous avec les responsables est prévu prochainement. Hubert Dethurens pense que la réception de Bluewin TV à Laconnex pourrait être effective dès juillet 2008.
- **Subvention.** Après d'âpres négociations menées avec le DIP et le DCTI, nous avons enfin reçu, le 4 janvier dernier, le solde de la subvention due sur le centre

sportif. Ce montant de CHF 200'000.— sera utilisé pour amortir notre dette sur le patrimoine administratif.

- **Salle communale.** Un nouveau lave-vaisselle a été installé dans la cuisine de la salle communale car l'ancien devenait trop cher à l'entretien.
- **Bacs de rétention.** Les grilles prévues ont été posées par la commune de Soral sur les trop-pleins des bacs de rétention situés au pied du coteau de La Feuillée.
- **Café "Chez le Docteur".** Le bureau d'ingénieurs Rigot et Rieben SA, spécialisé dans ce genre de travaux, a été mandaté pour étudier la question de la ventilation et nous dire exactement ce qu'il y a à faire afin que ce problème soit réglé une fois pour toutes.
- **Fonds de bienfaisance.** Une somme de CHF 2'000.— a été prélevée sur ce Fonds pour aider un orphelinat en Arménie. Catherine Koumrouyan donne toutes les précisions nécessaires à ce sujet. Un montant de CHF 850.— représentant le cadeau de Noël des aînés a également été prélevé sur ce compte et versé à l'associations "Voix libres".
- **Tracteur.** Suivant la recommandation de la Commission des routes, le maire a commandé chez Grunderco SA un nouveau tracteur, de marque Kubota, pour remplacer l'actuel John Deere qui donne des signes évidents de fatigue. Le prix de ce véhicule, sur lequel tous nos accessoires actuels peuvent être adaptés, est de CHF 71'000.— .
- **Maison-Forte 2.** Un locataire ne vide jamais sa caisse à chats, ce qui rend insalubre le passage herbeux au sortir de cet immeuble. Le maire prendra contact avec cette personne pour régler la question.
- **Soirées spectacles.** En collaboration avec la commune de Soral, nous allons mettre sur pieds deux soirées intitulées "Bobines de chanteurs". Sans nous consulter, la commune de Soral a fixé les dates de ces deux spectacles aux 29 février et 1^{er} mars prochains. Après discussion, le Conseil décide donc de supprimer la soirée "lasagnes" qui devait suivre notre deuxième journée de ski prévue elle aussi le 1^{er} mars.
- **Sortie à skis.** La première journée, fixée au samedi 2 février a rencontré un grand succès puisque le car sera plein (50 personnes). Par ailleurs, nous avons appris que des jeunes de Soral s'étaient inscrits. Il faudra sans doute régler la question avec nos collègues Soraliens, mais, pour l'instant, la majorité du Conseil ne souhaite pas refuser les enfants de Soral.

8. Nouveau règlement de location de la salle communale

Pour différentes raisons, le règlement de location de la salle communale n'est plus adapté. L'exécutif en a donc préparé une nouvelle mouture que chaque conseiller(e) a reçu avec la convocation à la séance de ce soir. Le maire explique les principaux changements qui sont les suivants:

Pour éviter les locations sous un nom d'emprunt, il a été décidé que tout le monde pourrait dorénavant louer la salle communale. Bien entendu, le prix sera plus élevé pour les gens n'habitant pas la commune de Laconnex.

Le secrétariat est chargé de se renseigner précisément sur le motif de la location.

Jusqu'ici, le locataire payait CHF 100.— pour les nettoyages et CHF 40.— pour l'usage de la vaisselle. Ceci prêtait à confusion, certains locataires ne se sentant pas tenus de nettoyer les locaux après usage. Dorénavant, le contrat sera rédigé de la manière suivante:

prix pour les habitants de la commune:

salle uniquement	CHF 150.—
salle + cuisine	CHF 200.—

prix pour les gens n'habitant pas la commune:

salle uniquement	CHF 300.—
salle + cuisine	CHF 400.—

De plus une caution de CHF 200.— sera demandée à chaque locataire.

Enfin, un article du règlement précise que "les locaux doivent être rendus propres par le locataire. Un chariot de nettoyage sera mis à disposition". Il est également précisé que les déchets devront être triés autant que possible.

Il est également mentionné que les locataires ne doivent demander la clé qu'à la personne chargée officiellement par la commune de faire ce travail (actuellement Mme Catherine WILLY) et en aucun cas à un autre employé communal.

Après un tour de table, aucune modification n'est demandée et ce nouveau règlement est accepté à l'unanimité par le Conseil municipal.

9. Divers

Sortie "raquettes" du groupement gymnique. A la demande de Dominique Pascual, le maire confirme que la commune prendra en charge les frais du car transportant ces dames sportives.

Armoire pour le matériel de gym. Le secrétariat prendra contact avec M. Alain Dupont afin que celui-ci construise une armoire idéale pour ranger le matériel.

Déchetterie décentralisée. Dominique Pascual s'inquiète de ne pas voir avancer le projet. Le maire lui répond que le Conseil municipal n'a pas encore voté une décision ferme à ce sujet. Il pense qu'il serait prudent de consulter la population, peut-être par le biais d'une assemblée communale ou d'un questionnaire, avant de se lancer tête baissée dans un tel projet car, selon lui, il pourrait bien y avoir de nombreuses

réticences à la suppression des levées porte-à-porte. De plus, il faut préalablement que la Commission de l'environnement réfléchisse à cette question et définisse de manière précise les endroits où ces points de récolte pourraient être placés.

Compost. Lors d'une discussion très animée dont le secrétaire n'a pas saisi toutes les subtilités entre Dominique Pascual et le maire, il semble qu'il y ait une divergence fondamentale sur le nombre de litres de mazout nécessaire pour brûler deux tonnes de compost ménager. Surpris par le chiffre exorbitant qui lui est annoncé, le maire déclare qu'il se renseignera auprès du Service cantonal de l'énergie.

Pompiers. Yves Mermet voudrait acheter dix nouvelles vestes de feu pour nos sapeurs. Le maire se demande si cela est vraiment nécessaire d'autant plus que le prix de ces vestes est très élevé. Après discussion, il demande à Yves Mermet de revenir sur la question une autre fois en lui précisant notamment les noms des pompiers qui bénéficieraient de ce nouvel équipement et, bien entendu, le prix exact de ces vestes.

Promotions citoyennes. Véronique Rudaz, en compagnie d'un ou deux autres conseillers, accompagnera les jeunes de la commune aux Promotions citoyennes. Le repas n'aura pas lieu le soir même mais le 4 février au café "Chez le Docteur".

Impasse sans nom. Il y a une impasse, bordée de plusieurs maisons, qui part de la route du Coteau et qui n'a pas de nom. Véronique demande s'il serait possible d'en trouver un et de le faire accepter officiellement. Le maire demande à chacun(e) d'y penser et de nous apporter de bonnes idées.

10. Questions du public

Il n'y a pas de public ce soir.

La parole n'étant plus demandée, le maire lève la séance à 22h00.

Gabriel Dethurens
Secrétaire de mairie